

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juillet 2020</b>	<b>N° 2020-198</b>

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Kevin SUBRENAT à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30  
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**ABSENT(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 juillet 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction administrative et financière - Pôle ter Sud</b>	<b>N° 2020-198</b>

---

**Pessac - Projet Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny entre la rue du Petit Gazinet et la rue de Lesticaire : Liaison douce cyclable du « Pacha » à Toctoucau - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1/ Présentation du projet**

Conformément à la fiche action C043180108 du contrat de codéveloppement 2018-2020, la ville de Pessac et Bordeaux Métropole envisagent la création d'un cheminement doux (piétons, cyclistes) sur l'accotement nord de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny sur la commune de Pessac afin de sécuriser ces modes de déplacements.

**Les enjeux de l'aménagement projeté**

Bordeaux Métropole souhaite que le projet de réaménagement réponde aux enjeux suivants :

- créer une liaison douce pour les modes actifs (piétons, cyclistes...) et en sécuriser leur cheminement,
- calibrer l'aménagement pour rester dans les emplacements réservés de voirie pour une économie d'espace à acquérir sur les parcelles privées,
- faire coexister l'aménagement avec les fonctions circulatoires intercommunales de forte intensité (Véhicules Lourds (VL), Transports en Commun (TC)) et assurer la compatibilité de l'aménagement avec les pratiques riveraines,
- mettre en accessibilité les arrêts de bus dans l'aménagement et assurer la performance des transports publics,
- offrir un confort d'usage pour les usagers avec l'introduction d'une composante végétale pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent,
- veiller à une efficacité économique du projet et de ses coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole.

**Les caractéristiques de l'aménagement proposé**

Le principe retenu pour l'aménagement est de privilégier, côté nord de l'avenue du Marechal de Lattre de Tassigny celui d'une voie verte continue sur l'ensemble de l'itinéraire étudié de près de 3 kilomètres et la possibilité de faire cohabiter les vélos et les piétons sur un espace minimal de 3 mètres (hormis devant le transformateur électrique), qui pourra être élargi dès que les conditions le permettront (hors ouvrage, arbre remarquable, impact foncier). La configuration de voie verte rationalise et optimise l'espace et offre une ambiance moins routière, ouverte à tous les usagers non motorisés.

Cet itinéraire permet de compléter le maillage cycle et d'arpenter des espaces naturels.  
Le projet se raccorde sur la piste cyclable bidirectionnelle existante à partir de la rue du Petit Gazinet et sur le cheminement doux réalisé par Cestas au sud de l'avenue.

Le projet prévoit le traitement des voies adjacentes par des plateaux surélevés et laisse la priorité aux usagers des cheminements doux. Les traversées piétonnes existantes seront sécurisées en deux temps pour les modes actifs sans être démultipliées. Une nouvelle implantation de traversées sera privilégiée au droit de la rue Fougnet pour mieux ponctuer l'itinéraire et faciliter le franchissement de l'avenue à fort trafic poids lourds.

De plus, les fossés existants seront dans la mesure du possible conservés pour maintenir le système actuel de gestion des eaux pluviales de la chaussée. Dans certaines zones, le fossé sera busé pour gagner l'emprise nécessaire à l'implantation de la voie verte.

### **Le coût prévisionnel de l'aménagement**

Le coût global du projet est évalué à 3 millions d'euros TTC (valeur avril 2019).  
L'appréciation sommaire des dépenses hors études a été précisée en étude préliminaire à environ 2,2 millions d'euros HT (40 % de travaux et 60 % d'acquisitions foncières).

### **2/ procédures réglementaires :**

Par courrier en date du 3 avril 2019, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a classé sans suite la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact au motif que la demande ne relève pas de la compétence de l'autorité environnementale.

Par délibération n° 2020-35486 en date du 24 janvier 2020, notre établissement a arrêté le bilan de la concertation réglementaire et a approuvé la décision de faire et les caractéristiques principales du projet en retenant le principe de l'aménagement d'une voie verte sur l'ensemble de l'itinéraire afin de répondre aux usages et de sécuriser les différents modes de déplacement.

### **3/ La mise en œuvre du projet nécessite la libération des emprises foncières.**

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation.

A cet effet, Bordeaux Métropole est appelée à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde, l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP.

L'enquête parcellaire ne sera présentée que lorsque les emprises seront établies précisément à la suite de l'arrêté de DUP.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2,

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas,

**VU** le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants et L.131-1 et suivants,

**VU** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

**VU** l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 19 décembre 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de voirie de création de cheminements doux le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Pessac,

**CONSIDERANT** les pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole délégués au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de cheminements doux le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Pessac,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Madame la Préfète de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet et à solliciter l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières le cas échéant par voie d'expropriation,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès de Madame la Préfète une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité et à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet de création de cheminements doux le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Pessac, après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP,

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUILLET 2020</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Andréa KISS
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JUILLET 2020</b>	